

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|-------------------------|----------------|---|
| AFFERENTS AU CONSEIL | EN EXERCICE | QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION |
| 9 | 10 | 10 |

DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE COX

◇ ◇ ◇ ◇

Date de convocation : 17 mai 2024

DÉLIBÉRATION : N° 15-2024

OBJET :

Rénovation énergétique

Le 24 mai 2024

A 19 heures

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame OUDIN Céline, Maire.

Présent(e)s : Mmes BOURGEOIS Coralie, DELEZAIVE Renée et OUDIN Céline, Mrs CLEMENÇON Christian, HUAN Marc, LINK Phillip, LOYZANCE Jérôme, M. MEUNIER Laurent et SAMAZAN Michel.

Absent excusé et représenté :

M. GOMBERT Jonathan a donné pouvoir à Céline OUDIN

SECRETAIRE - Mme BOURGEOIS Coralie

Madame le Maire informe l'Assemblée que les travaux de rénovation énergétique de la maison des associations ont démarré par le changement des menuiseries et de l'isolation de la toiture.

Les prochains travaux concernent le changement de la chaudière à fioul.

Après consultation suivant la procédure adaptée visée à l'article 28 du CMP, l'entreprise suivante a été retenue :

| Désignation | Nom de l'entreprise | Adresse | Montant HT |
|-------------|---------------------|----------------|---------------|
| Chauffage | SARL SANTIN | 82500 BEAUMONT | 14 210.61 |

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

ADOpte le projet pour la somme de **14 210.61 € HT (14 992.19 € TTC)**.

DONNE tout pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents nécessaires.

Madame le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

